



Conférence de la Jeunesse de l'UE

Recommandations conjointes du Dialogue structuré sur la Jeunesse

Permettre à tous les jeunes de s'engager dans une Europe diverse, connectée et inclusive

Accès à des informations de qualité et essentielles

1. Les Institutions de l'UE et les Etats membres doivent développer ou davantage élaborer une politique et une pratique factuelles qui visent à constamment améliorer les compétences des jeunes en matière d'évaluation et de traitement des informations de manière critique tant grâce à l'éducation formelle que non formelle.
2. Les Institutions de l'UE et les Etats membres, en coopération avec les organisations de la société civile, doivent soutenir les médias dirigés par les jeunes, des médias transparents, indépendants et divers, car cela contribue à améliorer l'alphabétisation médiatique et le raisonnement critique et analytique chez les jeunes. La commission CULT du Parlement européen, tout comme la Commission européenne, sont invitées à tenir compte de cet aspect en révisant « Erasmus+ », « Europe pour les Citoyens », « Europe créative », et tous les autres programmes appropriés.

Les jeunes sous pression : faciliter la résilience et la confiance en soi

1. Vu que les attentes pour être compétitifs augmentent dans les environnements éducatifs, les autorités nationales compétentes doivent garantir que les jeunes disposent de suffisamment de temps et d'espace pour des activités qui les aident en matière de résilience, de conscience de soi et de confiance en soi.
2. Les autorités nationales compétentes doivent mettre en place une éducation sur le bien-être et la santé mentale, tant dans le système d'éducation formelle que non formelle. L'objectif est de briser les stigmates en faisant de la sensibilisation ainsi que de permettre aux jeunes de conserver leur santé mentale et de communiquer avec leurs pairs à ce sujet.

Au-delà de la peur et de l'intolérance – Vivre la diversité

1. Les autorités européennes et nationales doivent augmenter le financement et le soutien institutionnel en établissant des programmes locaux et des échanges au niveau national pour permettre à tous les jeunes d'avoir une connexion directe avec d'autres jeunes de milieux et réalités différents, afin de renforcer leurs compétences interculturelles, de s'attaquer aux discriminations, de promouvoir l'empathie et la solidarité, et de profiter des avantages de la diversité.
2. Pour que tous les jeunes vivent dans une Europe diverse, les autorités de l'UE et nationales compétentes doivent développer ou soutenir des programmes de formation et de développement pour les enseignants et les communautés scolaires en vue de créer un environnement sûr et inclusif où les jeunes peuvent acquérir des compétences pour surmonter la peur et la discrimination.

Vers un système pédagogique qui réalise le potentiel des jeunes

1. Nous demandons que tous les Etats membres s'engagent à garantir des services d'orientation et de conseils qui responsabilisent tous les jeunes à se développer et à trouver leur voie dans la vie à travers toutes les étapes de l'éducation.
2. L'éducation ne dote pas les jeunes des compétences pratiques indispensables pour la société moderne. Nous prions les Etats membres d'encourager l'inclusion de compétences élémentaires pratiques dans l'éducation afin que les jeunes puissent être des participants actifs dans les sociétés diverses et dans leur lieu de travail.

Encourager l'engagement des jeunes dans la société, en particulier pour les groupes vulnérables

1. Les institutions pédagogiques et les parties prenantes locales, en coopération avec les jeunes, doivent fournir un soutien sur mesure, des services accessibles, et créer des espaces pour une interaction sensée, afin que tous les jeunes puissent découvrir et accepter leur identité et valeur individuelle. C'est là le fondement pour construire une confiance mutuelle entre les jeunes de différents milieux.
2. La Commission européenne et les Etats membres doivent garantir que chaque jeune personne, indépendamment de leur situation personnelle ou sociale, puisse librement s'engager dans des activités de volontariat en les rendant accessibles. L'engagement doit être garanti, par exemple, dans les organisations de jeunesse, pour créer un sentiment d'appartenance et responsabiliser les jeunes en tant que citoyens.

Rétablir la confiance des jeunes dans le projet européen

1. La Commission européenne et le Forum européen de la Jeunesse doivent collaborer pour analyser et comprendre comment les jeunes

accèdent aux communications provenant de/concernant l'UE, et élaborer une stratégie de communication pour informer les jeunes Européens à propos de l'UE et de la marche à suivre pour avoir un impact positif sur le projet de l'UE.

2. Pour réduire la distance entre les jeunes et l'UE ainsi que ses politiques, des **festivals nationaux et/ou régionaux de la Jeunesse de l'UE** doivent être organisés dans tous les Etats membres en lien à des initiatives européennes. Ces festivals, combinant des activités sociales, politiques et culturelles, doivent rassembler les jeunes de différents milieux. Ces événements encourageront l'apprentissage et les débats sur l'EU, ses opportunités, et ils façonneront ses politiques dans une atmosphère conviviale.

Programme de mobilité : emploi et éducation pour tous

1. Les Etats membres et la Commission européenne doivent redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles existants pour l'accès des jeunes à la mobilité. L'accès à des programmes de mobilité doit être simplifié et mieux adapté aux divers besoins des jeunes. Des informations et orientations doivent être fournies pour sensibiliser davantage aux opportunités de mobilité.
2. Les Etats membres de l'UE doivent créer un cadre légal pour la reconnaissance et la certification des compétences acquises via des programmes de mobilité aux niveaux national et européen. Cela permettra non seulement un accès égal à diverses opportunités d'apprentissage, mais cela validera également les compétences acquises et cela contribuera à l'inclusion sociale des jeunes.

L'impact du travail de jeunesse et des organisations de jeunesse pour tous

1. Les Etats membres et la Commission européenne doivent promouvoir et soutenir une série d'espaces virtuels et physiques consacrés au travail de jeunesse qualifié en vue de répondre aux besoins et aux intérêts de tous les jeunes.
2. La Commission européenne et les Etats membres doivent allouer suffisamment de fonds opérationnels pour que le travail de jeunesse et les organisations de jeunesse puissent mettre en place un travail de jeunesse durable qui soit accessible, pertinent et sensé pour tous les jeunes.